

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERNOU EN SOLOGNE
SEANCE DU 09 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt trois, le neuf juin à dix-huit heures quarante-cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VERNOU-EN-SOLOGNE, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas DEGUINE, Maire.

PRESENTS : Mme RUET Martine, Mr CHARPENTIER Jeannick, Mr GUICHARD Anthony, Mme COURCELLES Kathaleen, Mr MOREAU Laurent, Mr COIGNARD Patrick, Mr PETITFRERE Jacques, Mr RENAULT Etienne, Mme CLOUET Magali,

ABSENTS-EXCUSES : Mr PICAUD Arnaud donne pouvoir à Mr DEGUINE Nicolas;
Mme BERTIN Julie donne pouvoir à Mr GUICHARD Anthony ;
Mr BONARD Jean-Sébastien donne pouvoir à Mr RENAULT Etienne ;
Mr BOURDERIOUX Nicolas

SECRETAIRE : Mr RENAULT Etienne,

DATE DE LA CONVOCATION : 05 juin 2023

INFORMATIONS DU MAIRE :

- **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2023** :

Signature du procès-verbal de la dernière séance en fin de séance (PV envoyé par mail pour consultation)

DÉLIBÉRATIONS SOUMISES À L'AVIS DU CONSEIL

2023-32 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS COMPLET (35H00) POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ :

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de recruter temporairement un agent contractuel sur un emploi non permanent à temps complet à 35h00 hebdomadaire, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Ce recrutement a pour objectif d'apporter un soutien aux agents techniques, notamment, dans les tâches liées à l'entretien des espaces verts et à l'arrosage.

Cet agent assurera les fonctions d'adjoint technique pendant une durée maximale de 6 mois.

Il est demandé au Conseil Municipal son accord pour ce recrutement.

Avis du Conseil : POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

2023-33 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT A TEMPS NON COMPLET (7H00) POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ :

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de recruter temporairement un agent contractuel (adjoint technique) sur un emploi non permanent à temps non complet à 7h00 hebdomadaire, pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Ce recrutement concerne le nettoyage des locaux mairie, salles des fêtes, sanitaires de l'étang communal, le camping et l'ancienne mairie (salle billard).

Cet agent assurera les fonctions d'adjoint technique pendant une durée maximale de 6 mois soit du 1^{er} juillet 2023 au 01 janvier 2024.

Il est demandé au Conseil Municipal son accord pour ce recrutement.

Avis du Conseil : POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Questions diverses :

- Prochain Conseil Municipal : Début septembre
- Questions des administrés :
- Cours de Yoga démonstration le 03 juillet à 18h30 à la salle des fêtes

Fin de la séance à 18h59

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Nicolas DEGUINE

Etienne RENAULT